



## COMPTE RENDU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 27/03/2024

### Membres présents à la séance :

#### **Représentants des résidents :**

Madame Magne Bernadette  
Madame Anglard Françoise

#### **Représentants des familles :**

Madame Linard Marie Rose  
Madame Dubois Martine

#### **Représentant du Conseil de Surveillance :**

Madame Guichard Lucette

#### **Personnes excusés :**

Madame Laroche Jacqueline  
Madame Baptiste Aurélie Diététicienne

### Personnes assistant à la séance :

Monsieur Dehaine Jean Baptiste, Directeur délégué de l'établissement  
Monsieur Lagrandanne Jérôme, responsable du service financier  
Monsieur Delotte Fabien, responsable des affaires générales, service social  
Madame Venteau Fabienne, cadre de santé Ehpad Nord  
Madame Lacorre Nathalie, cadre de santé USLD  
Madame Guichard Josette, cadre de santé Ehpad Sud  
Madame Benichou Alice, Médecin EHPAD Sud  
Madame Quincampoix Marie Ange, responsable des services économiques  
Madame Prandi Sandrine, responsable qualité et relations avec les usagers  
Madame Leduc Pauline, assistante sociale.  
Madame Peireira Sabrina, coordinatrice animation  
Monsieur Berry Jean résident ehpad,

## Ordre du jour

Monsieur Dehaine ouvre la séance à 14h30 après un tour de table pour présenter chaque participant.

Les membres du CVS valident le compte rendu du précédent Conseil de vie sociale.

### **L'organisation des repas**

Madame Magne indique que les repas étaient habituellement servis en respectant un sens de rotation identique chaque jour, aussi les derniers servis mangeaient souvent leurs plats tièdes. A ce jour l'organisation a déjà été modifiée et une rotation du sens de service semble être respectée. La question soulevée concerne le fait que les personnes en charge de servir les assiettes, coupent la viande et cela induit que les derniers servis souffrent toujours du même désagrément de température.

Réflexion à mener sur l'organisation de l'aide au repas.

Le système de rotation est également adapté au service des petits déjeuner et passage des aides-soignantes pour l'aide à la toilette rappelle Madame Guichard cadre de santé.

### **Présentations des réclamations et fiches d'évènements indésirables graves.**

Madame Prandi souligne que depuis janvier 2024, l'établissement n'a reçu aucune réclamation mais plutôt des lettres de remerciements et des félicitations de la part des familles.

Seule la déclaration d'épidémie de Gastro a été faite auprès de l'ARS conformément à la procédure.

Monsieur Dehaine salue le travail de l'encadrement et du personnel qui se traduit par cette absence de réclamation écrite et les en remercie.

Il précise que cela ne veut pas dire que tout va pour le mieux, mais que le travail est engagé et qu'il va se poursuivre. Le docteur Benichou remercie Monsieur Le directeur d'avoir également donné les moyens humains pour faciliter cette mise en œuvre.

### **Communication autour des représentants des familles du CVS**

Les représentants des familles n'ont pas ou peu de contacts avec les familles des autres résidents. Faute de connaissance de leurs coordonnées ou de la façon dont ils peuvent s'adresser à eux ?

Il est pourtant parfois plus facile de se parler (entre famille) plutôt que de parler à l'administration ou aux cadres précise Madame Linard. Monsieur Delotte propose de faire une diffusion plus large des coordonnées existantes (adresse mail du CVS, boîtes aux lettres et noms des représentants des familles) voir ouvrir la réflexion d'un journal bi annuel reprenant les informations principales et les grands évènements de l'ehpad, la proportion étant sans doute faible des familles utilisant les sites internet (Facebook ou site du centre hospitalier).

## Présentation du Projet d'établissement 2024-2028

Monsieur Delotte et Mme Prandi présentent le Projet d'établissement réalisé pour une durée de 5 ans. Celui-ci a été construit sur des objectifs et actions devant être à la fois atteignables et réalisables et la présentation s'est voulue courte et ludique afin que l'ensemble des professionnels puisse identifier les axes et les thématiques. (pièce annexe jointe à la convocation).

L'ensemble du projet portant à améliorer les services rendus aux résidents.

Ce dernier se décompose sur 5 Volets pilotés par différents professionnels qui sont chargés de coordonner et vérifier les actions mises en place. Derrière chaque action, des délais de mise en place sont spécifiés déclenchant un audit / contrôle.

Les objectifs sont définis sur la base de constats en lien avec les "attendus" du référentiel de l'ARS. (Réévaluation, amélioration et maintien de la qualité).

Concernant le volet social, Monsieur Dehaine indique qu'à ce jour il n'y a aucun poste d'infirmier vacant sur les Ehpad.

Une nouvelle organisation de travail convenant à la fois aux besoins des résidents et aux façons de travailler des nouvelles générations est en place. Elle a également pour but de développer un sentiment d'appartenance et de fierté induisant une amélioration des conditions de travail et l'envie de maintenir une "bonne réputation" de notre établissement. Les enjeux majeurs sont l'accompagnement et la formation de ce personnel qui découvre le secteur médico-social.

Madame Guichard explique qu'historiquement la transmission du "savoir-faire et savoir-être" se faisait par les "anciennes" des équipes mais qu'actuellement le turn-over est tel que cela n'est pas applicable. Propos validés par Madame Linard.

Concernant le volet bâtiment, Monsieur Dehaine informe que les travaux de l'Ehpad Nord sont en phase d'être achevés. Qu'en ce qui concerne l'Ehpad Sud, une réflexion sera menée cette année sur une réhabilitation ou nouvelle construction. Une étude est lancée auprès d'un cabinet spécialisé sous couvert de l'ARS.

A ce jour aucune orientation n'est privilégiée par la Direction.

N'amenant aucune question, aucune objection, ni abstention le Projet d'établissement 2024-2028 de l'EHPAD de Saint-Yrieix est validé à l'unanimité par le CVS.

## Présentations des tarifs 2024

Monsieur Lagrandanne présente l'évolution des tarifs EHPAD et USLD en 2024 et les résultats comptables pour 2023. (Pièce annexe jointe).

L'établissement est sous la tutelle de l'ARS pour les tarifs soins et celle du Département pour les tarifs dépendance et hébergement.

L'inflation qui a pu être remarquée cette année est en partie en lien avec l'augmentation des charges (Edf, gaz) celles des ressources humaines (intérim infirmier important en 2023) et l'augmentation du coût alimentaire de 30%.

L'établissement accuse un déficit financier important en lien avec l'inflation mais aussi par un défaut de taux d'occupation des lits en Ehpad et en USLD sur l'année précédente.

Les tarifs ont donc subi une hausse d'environ 3% mais l'établissement s'efforce de maîtriser la tarification pour que les tarifs soient acceptables pour les familles et la société (la prise en charge de l'aide sociale dépendant de nos collectivités territoriales), l'équilibre financier étant un enjeu majeur.

L'établissement fait le choix d'un tarif " tout inclus".

La part dépensée par les familles bien que significative ne représente qu'une partie des dépenses des frais de fonctionnement.

Monsieur Dehaine fait remarquer que nos tarifs appliqués sont encore en dessous des tarifs moyens environnants.

### Nouvelle organisation de l'Ehpad Sud

Madame Guichard cadre de santé de l'Ehpad Sud présente la nouvelle organisation effective dans son service depuis 08 Janvier 2024 (Pièce annexe jointe)

3 secteurs ont été revus :

- Les soins
- L'Hôtellerie
- Le ménage

La mise en place des "référents" (personne ressource) pour les résidents et leur famille (assurant l'accompagnement de 3 à 4 résidents chacun) permet d'assurer une prise en charge globale autant sur les besoins (hygiène, vêture) que sur l'entretien du linge, le ménage de la chambre et une disponibilité particulière. L'idée est de donner du sens aux soins et d'être présent aux côtés de nos résidents.

L'ensemble de ces changements ont été réfléchis et mis en place avec les équipes désireuses et volontaires dans l'action de changement d'image de l'Ehpad.

Le niveau d'exigence en Ehpad est très important et les soins doivent répondre aux attendus. Le questionnement est perpétuel : Comment faire pour que les agents aient envie de s'impliquer, comment entretenir et amplifier cette volonté ?

Monsieur Dehaine remercie Madame Guichard pour le travail réalisé conjointement avec les acteurs du service médico-social.

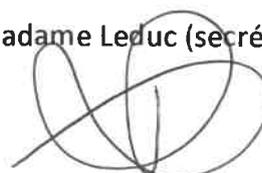
Monsieur Dehaine annonce l'arrêt de ses fonctions de directeur délégué mi-avril et se dit très heureux d'avoir participé à ces changements et fier du chemin parcouru ensemble.

Sans question supplémentaire, la séance est levée à 16h30.

Madame Magne (présidente CVS)



Madame Leduc (secrétaire)





# Evolution des tarifs EHPAD et USLD 2024

Conseil de la Vie Sociale  
du 27 mars 2024





Afin de placer les services USLD et EHPAD du CH de St Yrieix dans leur contexte, quelques éléments d'appréciation publiés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

- les tarifs hébergement 2023 des chambres seules habilitées à l'aide sociale ont augmenté de 4,3% en moyenne pondérée au niveau national.
- Le tarif moyen s'est établi à 63,50 €.

A titre de comparaison, voici les évolutions des tarifs du CHJB au cours des dernières années telles qu'elles ont été décidées par le Président du Conseil Départemental :



## EHPAD

### TARIFS HEBERGEMENT

	2021	2022	2023	2024
> 60 ans	56,49	56,77	57,91	59,65
< 60 ans	72,67	73,07	74,96	77,32
		0,50%	2,01%	3,00%
		0,55%	2,59%	3,15%

+ 1,74 €

### TARIFS DEPENDANCE

	2021	2022	2023	2024
GIR 1-2	21,38	21,54	21,82	22,62
GIR 3-4	13,57	13,67	13,85	14,35
GIR 5-6	5,76	5,80	5,87	6,09
		0,75%	1,30%	3,67%
		0,74%	1,32%	3,61%
		0,69%	1,21%	3,75%



USLD

**TARIFS HEBERGEMENT**

	2021	2022	2023	2024
Tous GIR	58,24	58,54 0,52%	59,71 2,00%	61,67 3,28%

**TARIFS DEPENDANCE**

	2021	2022	2023	2024
GIR 1-2	25,54	25,67 0,51%	26,19 2,03%	26,99 3,05%
GIR 3-4	16,21	16,29 0,49%	16,62 2,03%	17,12 3,01%
GIR 5-6	6,88	6,91 0,44%	7,05 2,03%	7,27 3,12%









La difficulté pour l'établissement est que la progression des tarifs est inférieure à celle de l'inflation (5% selon l'INSEE l'an dernier) alors que les charges progressent très fortement notamment pour ce qui concerne l'énergie et l'alimentation.

L'établissement est pourtant attentif à actionner toutes les mesures susceptibles d'amortir la hausse des coûts.

Il subit par ailleurs l'augmentation de la masse salariale avec notamment la hausse de la valeur du point d'indice en juillet 2022 et juillet 2023 (+3,5% pour +1,5%).

La baisse d'attractivité des professions paramédicales a en outre imposé un recours massif à l'intérim avec des factures sur une année de plusieurs centaines de milliers d'euros. Enfin, et plus particulièrement sur 2023, nous ne sommes pas parvenu à assurer un taux d'occupation suffisant et nous nous inscrivons dans un situation structurellement déficitaire.

Les résultats comptables enregistrés sur les derniers exercices sont les suivants :





# Résultats comptables

Conseil de la Vie Sociale  
du 27 mars 2024





## EHPAD

	2021	2022	2023
Résultat	-9 472,74	-574 885,99	-596 783,02

## USLD

	2021	2022	2023
Résultat	-37 950,59	-36 239,33	-149 690,14





L'établissement a des opérations majeures à mener et le fait d'avoir moins de lits d'hébergement occupés que son potentiel maximum n'apporte pas les recettes nécessaires à son équilibre financier.

Le retour à cet équilibre demeure une condition primordiale pour se donner les moyens des ambitions affichées, notamment en matière immobilière pour ce qui concerne l'EHPAD sud.



# **Nouvelle organisation**

**EHPAD SUD**



Depuis le 08 janvier 2024, une nouvelle organisation a vu le jour au sein de l'éhpad sud.

- Mise en place de 3 secteurs :
  - Les soins (AS/ASH soins)
  - L'hôtellerie
  - Le ménage



# Le secteur du soin

**Au RDC : 1 soignant qui fait des horaires en coupure**



**A l'unité 2 et 3 : sur la journée, ils sont 4 le matin  
et 3 le soir**





<b>SOINS</b>		<b>UNITE 1 de 7 lits</b>	<b>UNITE 2 de 46 lits</b>	<b>UNITE 3 de 44 lits</b>
<b>MATIN</b>	0		<b>4 agents dans les soins</b> Soit environ 12 résidents / agent	<b>4 agents dans les soins</b> Soit environ 11 résidents / agent
<b>SOIR</b>	0		<b>3 agents dans les soins</b> Soit environ 15 résidents / agent	<b>3 agents dans les soins</b> Soit environ 15 résidents / agent
<b>COUPURE</b>		<b>1 agent en 8h</b> 8h/13h- 16h15 – 19h15 <b>SOINS +</b> <b>HOTELLERIE+MENAGE</b>		
<b>NUIT</b>				<b>3 agents de nuit sur tout l'EHPAD</b>



# Le secteur de l'hôtellerie

Nous avons actuellement une équipe de 5 agents



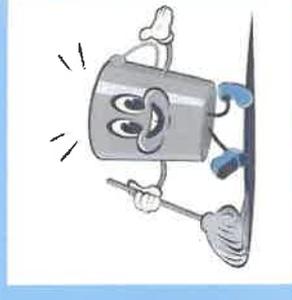


<p><b>Hôtellerie</b></p>	<p>UNITE 2 de 46 lits = 1<sup>er</sup> ETAGE</p>	<p>UNITE 3 de 44 lits = 2<sup>ème</sup> ETAGE</p>
<p><b>2 Hôteliers en 12 heures chaque jour de :  7h30-19h30</b></p>	<p>Distribution Petit déjeuner Ramasser Petit déjeuner Collation Vaisselle à chaque repas Commander de l'ensemble des repas des résidents Préparer les navettes Gérer les stock Entretenir les locaux SAM</p>	



# Le secteur du ménage

- Equipe qui travaille du lundi au vendredi
- Les missions :
  - ✓ Bio nettoyage des chambres, des parties communes
  - ✓ Nettoyage des chambres au Sanivap 1 chambre/semaine et lors de départ du résident...





Ménage	UNITE 2	UNITE 3	Hébergement Tempo Parties communes
Agents en poste	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 agent en poste de 10h-18h</li> <li>• 1 Agent soit de 9h-13h soit de 14h-18h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 agent en poste de 10h-18h</li> <li>• 1 Agent soit de 9h-13h soit de 14h-18h</li> </ul>	1 agent de 13h-19h



# Conclusion

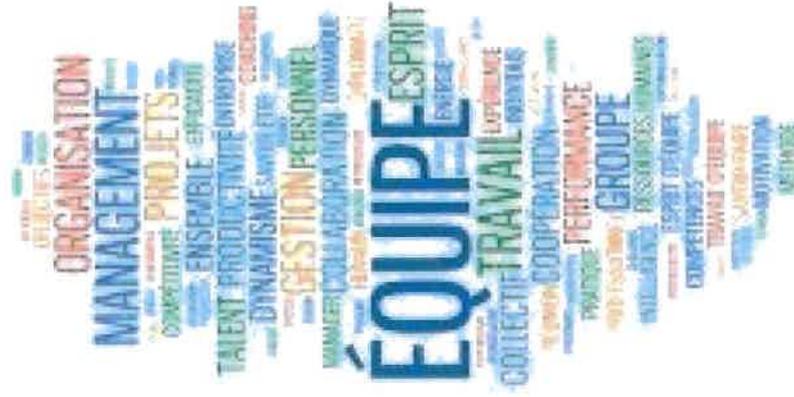
Ce travail qui est mené depuis le début de l'année est toujours en construction.

Mais nous pouvons constater que :

- ✓ Les soins répondent aux attendus
- ✓ Le ménage est fait régulièrement
- ✓ L'hôtellerie est point de vigilance avec des agents qu'il faut continuer à accompagner et à former



Merci pour votre attention





# PROJET ETABLISSEMENT DE L'EHPAD DE SAINT-YRIEIX

## Rappel des objectifs et de la démarche d'élaboration

### ▪ Objectifs:

- Réaliser le deuxième projet d'établissement consacré à notre EHPAD
- être pragmatique et prospectif en dégagant des axes prioritaires et des orientations stratégiques fortes
- Fédérer en interne et en externe les professionnels de santé et les partenaires autour d'objectifs partagés et de valeurs communes,
- Améliorer le service rendu aux résidents,
- Développer une offre de soins et d'hébergement territoriale de qualité.





# PROJET ETABLISSEMENT DE L'EHPAD DE SAINT-YRIEIX

## Rappel des objectifs et de la démarche d'élaboration

- **Organisation du travail :**
  - Constitution d'un comité de pilotage
  - Identification des axes et les thématiques de travail
  - Identification d'un ou plusieurs pilotes pour chaque thématique retenue
  - Plusieurs réunions de travail ont eu lieu entre novembre 2023 et février 2024
- **La démarche a été volontairement participative et collective, le résident a été placé au cœur des réflexions menées par les différents acteurs.**



# PROJET ETABLISSEMENT DE L'EHPAD DE SAINT-YRIEIX

## Présentation des différents volets du projet d'établissement

- **Volet accompagnement des résidents et de la qualité des soins**

Ce volet repose sur le concept de prise en soin de la personne âgée dépendante et sur les principes de bientraitance et d'autonomie / liberté

Ce volet s'articule autour de 8 objectifs prioritaires :

- ❖ **Objectif 1** : Co-construire et personnaliser le projet d'accompagnement de tous les résidents avec une réévaluation annuelle
- ❖ **Objectif 2** : Prévenir le risque de chute, limiter et réévaluer la contention
- ❖ **Objectif 3** : Respecter les droits, la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée, dans une démarche éthique et de bientraitance
- ❖ **Objectif 4** : Promouvoir et maintenir l'autonomie



# PROJET ETABLISSEMENT DE L'EHPAD DE SAINT-YRIEIX

## Présentation des différents volets du projet d'établissement

- **Volet accompagnement des résidents et de la qualité des soins**
- ❖ **Objectif 5** : Promouvoir la qualité de vie et rompre l'isolement social
- ❖ **Objectif 6** : Accompagner à la santé, à la prévention et à la gestion des problématiques gériatriques
- ❖ **Objectif 7** : Repérer et prendre en charge les troubles de la santé mentale (troubles cognitifs, psychiatriques, handicap mental et addictions)
- ❖ **Objectif 8** : Evaluer et prendre en charge la douleur et la fin de vie



# PROJET ETABLISSEMENT DE L'EHPAD DE SAINT-YRIEIX

## Présentation des différents volets du projet d'établissement

### ▪ **Volet qualité et gestion des risques**

Ce volet repose sur la démarche qualité engagée dans les organisations et sur les moyens pour faire face aux différents risques identifiés.

Ce volet s'articule autour de 4 objectifs prioritaires :

- ❖ **Objectif 1** : Sécuriser le circuit du médicament
- ❖ **Objectif 2** : Etablir et déployer un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence
- ❖ **Objectif 3** : Initier et développer la culture de la bientraitance
- ❖ **Objectif 4** : Consolider la gestion des réclamations et des événements indésirables
- ❖ **Objectif 5** : Conforter l'appropriation du plan de crise et sa réactualisation





# PROJET ETABLISSEMENT DE L'EHPAD DE SAINT-YRIEIX

## Présentation des différents volets du projet d'établissement

### ▪ Volet social

Ce volet repose sur un travail de consolidation de la politique des ressources humaines et favoriser la qualité de vie au travail pour nos professionnels.

Ce volet s'articule autour de 5 objectifs prioritaires :

- ❖ **Objectif 1** : Accroître l'attractivité des postes en secteur médico-social
- ❖ **Objectif 2** : Développer le sentiment d'appartenance pour soutenir la démarche de fidélisation
- ❖ **Objectif 3** : Conforter la démarche santé, sécurité et qualité de vie au travail (SST-QVT)
- ❖ **Objectif 4** : Accompagner le parcours professionnel tout au long de la carrière
- ❖ **Objectif 5** : Promouvoir un management par la confiance





# PROJET ETABLISSEMENT DE L'EHPAD DE SAINT-YRIEIX

## Présentation des différents volets du projet d'établissement

- **Volet logistique, hôtelier et démarches environnementales**

Ce projet repose sur toutes les prestations logistiques, hôtelières, techniques nécessaires au bon fonctionnement d'un EHPAD tout en étant dans une démarche de développement durable.

Ce volet s'articule autour de 3 objectifs prioritaires :

- ❖ **Objectif 1** : Renforcer la coordination entre les professionnels du soin et de la logistique
- ❖ **Objectif 2** : Agir au quotidien pour l'environnement
- ❖ **Objectif 3** : Engager et ancrer l'établissement dans une démarche de Développement Durable



# PROJET ETABLISSEMENT DE L'EHPAD DE SAINT-YRIEIX

## Présentation des différents volets du projet d'établissement

- **Volet architectural**

Ce volet repose sur la poursuite du travail concernant l'élaboration du projet de restructuration de l'unité EHPAD sud et sur la réalisation d'un schéma directeur immobilier, associant les parties prenantes (usagers, familles, professionnels...)

Ce volet s'articule autour de 2 objectifs prioritaires :

- ❖ **Objectif 1** : Améliorer au quotidien le cadre de vie de l'EHPAD
- ❖ **Objectif 2** : Envisager l'EHPAD de demain



EHPAD DE SAINT-YRIEIX



# PROJET ETABLISSEMENT DE L'EHPAD DE SAINT-YRIEIX

## Conclusion

### **Orientations stratégiques pour les 5 prochaines années :**

- Une politique managériale basée sur la bientraitance ;
- Poursuite de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques ;
- Améliorer la prise en charge des résidents en harmonisant les bonnes pratiques professionnelles ;
- Engager une politique de développement durable ;
- Renforcer le soutien aux professionnels, notamment dans l'accompagnement pour le nouveau personnel dans sa prise de fonction, en développant les formations en lien avec les pratiques de l'établissement et en favorisant la qualité de vie au travail ;
- réalisation d'un schéma directeur immobilier, associant les parties prenantes (usagers, familles, professionnels...), pour permettre à l'établissement de s'orienter vers l'option architecturale la plus pertinente à l'égard des personnes accueillies et de la soutenabilité financière de la structure.



## Conclusion

**Tous les professionnels de l'EHPAD s'engagent à :**

- Entretienir la dimension humaine et familiale de l'établissement ;
- Promouvoir le dynamisme présent en anticipant et répondant aux besoins des personnes accueillies ;
- Favoriser le climat de confiance, de sérénité nécessaire au bien être des résidents et du personnel ;
- Reconnaître la personne accueillie dans sa singularité, son individualité ;
- Permettre à la personne d'être acteur de ses choix jusqu'à la fin de sa vie.

**Ce projet, fruit d'un travail collectif et participatif, installe l'ensemble du personnel dans une dynamique que la direction et l'encadrement s'engagent à soutenir pour que l'EHPAD reste un lieu de vie accueillant où le professionnalisme des intervenants est mis au service des résidents.**

